

UF	Lieux	Dates	Activité
1	Ploufragan	1 au 5 Avril	Projet et intervention
2	Ploufragan	27 au 31 Mai	Activités motrices
3	Paimpont	9 au 13 Septembre	Natation – Kayak
4	Ploufragan	18 au 22 Novembre	Football
5	Quimper	13 au 17 Janvier	Tennis de table
6	Ploufragan	16 au 20 Mars	

Le positionnement: le 28-29
Janvier 2019

Le positionnement permet de faire
le point sur la démarche de
formation du stagiaire, d'envisager
de possibles allègements du
temps de formation et du
financement. Il permet de finaliser
son parcours de formation

Le CQP « Moniteur en Sport Adapté » est
accessible par la voie de la formation pro-
fessionnelle, via un contrat de profession-
nalisation ou par VAE.

Coût et financement de la formation

Le coût de la formation est de 750 euros
par module de formation soit un total de
4500 euros pour la formation totale.

Frais de dossier : 40 euros

Les frais d'hébergement et de repas sont à
la charge du stagiaire ou de son em-
ployeur.

Le CQP s'inscrivant dans le dispositif de la
Formation Professionnelle Continue, les
frais pédagogiques pourront être pris en
charge par un Organisme Paritaires Collec-
teurs Agréés de la branche ou autres finan-
ceurs.

Les coûts de formation peuvent également
être pris en charge à titre individuel
(exemple : bénévoles des associations) par
la Région ou Pôle Emploi.

Ligue de Bretagne du Sport Adapté

07.81.42.86.50

ligue.bretagne@ffsa.asso.fr

N° d'agrément d'organisme de formation :

53290868629

Certificat de

Qualification

Professionnelle

« Moniteur en Sport Adapté »



Diplôme de la Branche du Sport qualifiant

La formation du CQP « Moniteur en Sport Adapté » est **structurée en 6 Unités de Formation (UF)** permettant de développer des compétences spécifiques au champ du sport adapté

Chaque stagiaire sera accompagné par **un tuteur** durant tout son parcours.

Au total, la formation comprend **330 heures** déclinées comme suit :



210 heures en centre de formation réparties en 6 Unités de Formation (UF) de 35h;



120 heures de période d'alternance, de mise en situation professionnelle dans une association sportive affiliée à la FFSA .

Au cours de leur parcours, les stagiaires seront évalués selon **plusieurs modalités de certification** dont :

- ⇒ **L'animation d'une séance pédagogique** dans leur structure d'alternance, suivie d'un **entretien d'analyse de la séance** avec le jury,
- ⇒ Un **entretien bilan en fin de période d'alternance** au sein de leur structure, suite à **l'observation en poste de travail** tout au long du parcours par le tuteur,
- ⇒ Un **entretien de fin de formation** avec la remise d'un rapport écrit portant sur le projet d'activités,
- ⇒ Un entretien portant sur une **étude de cas**.

Prérogatives professionnelles

Le titulaire du CQP « Moniteur en Sport Adapté » assure:

L'encadrement en autonomie des activités de Sport Adapté pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique, de la découverte à l'initiation jusqu'au premier niveau de compétition.



Ce diplôme permet d'exercer la fonction de Moniteur en Sport Adapté au sein d'associations sportives affiliées à la FFSA .

S'agissant d'une activité régulière mais à caractère secondaire, la branche professionnelle du Sport a réglementé la durée de travail du titulaire d'un CQP qui ne peut excéder **360 heures annuelles**.



Pré-requis:

Le candidat au CQP « Moniteur en Sport Adapté » doit :

Avoir **18 ans** au jour de son inscription,
Etre titulaire d'une **attestation de premiers secours** (PS C1) ou autre qualification admise en équivalence (AFPS , BNS , ...),
Justifier d'une **expérience d'encadrement** bénévole ou professionnelle auprès **du public en situation de handicap mental ou psychique de 40 heures**,



Présenter une attestation de réussite au **test d'adaptation au milieu aquatique** (le «Sauv'nage» ou être titulaire du BNSSA , BEESAN ou autre qualification permettant l'encadrement ou la surveillance contre rémunération des activités aquatiques (en cours de validité).